

# CONSEIL MUNICIPAL DE DANJOUTIN

Séance du lundi 1<sup>er</sup> juillet 2024 à 18 H 00

## ORDRE DU JOUR

Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 08 avril 2024

Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 19 février 2024, en application des articles L. 2122-22 et L. 21122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

BUDGET 2024 – Subventions complémentaires

Projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES) de la médiathèque de Danjoutin

Convention pour le fonctionnement de la médiathèque municipale de Danjoutin - Avenant de prolongation – Autorisation de signer

Approbation des dispositions de l'aménagement forestier de la forêt communale de Danjoutin 2024 – 2043

Convention d'occupation précaire école de VTT – Autorisation de signer

Convention animations Baby gym – Autorisation de signer

Convention pour l'Accueil de loisirs sans hébergement des enfants domiciliés à Andelnans – Autorisation de signer

Convention de partenariat pour les interventions multimédia dans les écoles – Autorisation de signer

Convention Territoriale Globale de services aux familles (CTG) 2024 – Autorisation de signer

Rapport d'activités 2023 – Commune de Danjoutin

Questions diverses

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2024 COMMUNE DE DANJOUTIN

L'an deux mille vingt-quatre le premier juillet, à dix-huit heures, le conseil municipal, convoqué le vingt-quatre juin deux mille vingt-quatre, en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de M. Emmanuel FORMET, Maire, en la salle d'Honneur de la Mairie de Danjoutin.

NOM Prénom	Fonction	Présent	Excusé	Procuration
FORMET Emmanuel	Maire	X		
PAULUZZI Martine	Première adjointe au Maire	X		
GOBERT Pierre	Deuxième adjoint au Maire		X	LUCIANI Claire
BRAND Christine	Troisième adjointe au Maire		X	FORMET Emmanuel
GARDOT Serge	Quatrième adjoint au Maire	X		
VERNEREY Inès	Cinquième adjointe au Maire		X	PAULUZZI Martine
ALKAN Ayse	Conseillère municipale déléguée		X	GENTUSA Olivier
BARON Ghislain	Conseiller municipal délégué		X	CUROT Martine
BENSTEAD Marion	Conseillère municipale déléguée		X	CANTELE Monique
<b>BOULANGER Johann</b>	<b>Conseiller municipal délégué</b>			
CANTELE Monique	Conseillère municipale déléguée	X		
CARDOT Pierre	Conseiller municipal délégué	X		
CARLIN Fabian	Conseiller municipal délégué	X		
CUROT Martine	Conseillère municipale déléguée	X		
<b>FADY Anne Marie</b>	<b>Conseillère municipale déléguée</b>			<b>BOULANGER Johann</b>
GENTUSA Olivier	Conseiller municipal délégué	X		
HOWALD Florent	Conseiller municipal délégué	X		
LABOUREY Nelly	Conseillère municipale déléguée	X		
LUCIANI Claire	Conseillère municipale déléguée	X		
OTKY Taoufik	Conseiller municipal délégué		X	
CHAFFAUT Gilles	Conseiller municipal	X		
CROS Michel	Conseiller municipal	X		
DIETRICH Ludovic	Conseiller municipal		X	CROS Michel
OUCHELLI Karim	Conseiller municipal	X		
RIVIER Janique	Conseillère municipale		X	VAUDOUX Céline
SAUGIER Elisabeth	Conseillère municipale		X	OUCHELLI Karim
VAUDOUX Céline	Conseillère municipale	X		
Nombre de conseillers	27	15	12	9
Nombre de votants	24			

**Secrétaire de séance**

GARDOT Serge

### Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 08 avril 2024

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 08 avril 2024 présenté en annexe.

Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 19 février 2024, en application des articles L. 2122-22 et L. 21122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Décisions exercées du 23 mars au 21 juin 2024 en matière de :

- **Marchés publics :**
  - o Avenant au marché public de prestation de services à procédure adaptée avec l'entreprise SOCOTEC Construction - 30 D Avenue Général Leclerc - Domaine du Parc - 90000 BELFORT, pour une mission de contrôle technique concernant les travaux de rénovation des sanitaires des deux groupes scolaires Saint Exupéry et Anne Frank à DANJOUTIN
  - o Marché de travaux à procédure adaptée avec les entreprises TOITURE MOREL SARL sise ZA La Lainière 11 avenue de Schwabmünchen à GIROMAGNY (90200) pour le Lot 2B MENUISERIE d'un montant de 8 180,00 € et l'ASSOCIATION ERIGE sise 43 Rue de Villedieu à VALENTIGNEY (25700) pour le lot 4 TOILETTES SECHES d'un montant de 6 958,40 € pour couvrir les travaux de réhabilitation du Fort des Basses Perches de Danjoutin.
- **Concession de cimetière :**
  - o Concession au columbarium Plan n°50, Madame ZUKGRAF épouse CORDIER Eliane, concession de type caveau cave-urne double, de trente années, à compter du 29 avril 2024
  - o Concession au columbarium Plan n°52, Monsieur TROUILLET Christophe, concession de type caveau cave-urne double, de trente années, à compter du 15 mai 2024
- **Régie municipale :**
  - o Création d'une régie temporaire de recettes pour le service jeunesse du 15/04/2024 au 01/08/2024 pour l'encaissement des participations des actions du club ados
  - o Nomination de Sébastien NASS régisseur titulaire de la régie de recettes provisoire du Club Ados
- **Dossiers de subvention :**
  - o Sollicitée auprès du CD90 au titre des amendes de police 2024 pour la mise en place d'un abri voyageur et vélo d'un montant de 3 055,20 €
  - o Sollicitée auprès du CD90 au titre de la Conférence des Financeurs de la Prévention et de la Perte d'Autonomie pour la mise en place d'animations médiathèque d'un montant de 1 200,00 €
  - o Sollicitée auprès de l'ANS au titre de la création d'équipements sportifs structurants pour la création d'un terrain de football communal synthétique d'un montant de 180 000,00 €
  - o Sollicitée auprès du CD90 au titre de l'aide aux communes exceptionnelle pour la création d'un terrain de football communal synthétique d'un montant de 200 000 €
  - o Sollicitée auprès du GBCA au titre de l'aide aux communes exceptionnelle pour la création d'un terrain de football communal synthétique d'un montant de 200 000 €
  - o Sollicitées auprès de la CAF au titre de l'appel à projet Coup de pouce d'un montant de 2 500€ et au titre de l'appel à projet Séjour Ados d'un montant de 3 500€
  - o Sollicitées auprès de la Délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) au titre des jeunes en accueils collectifs de mineurs d'un montant de 4 000€

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 19 février 2024.

### **ENTENDU**

*Question concernant le financement du terrain synthétique communal de football (Pierre CARDOT). Emmanuel FORMET précise que quasiment toutes les demandes de subventions ont été déposées mais que toutes les confirmations n'ont pas été réceptionnées. Le lancement des travaux reste donc en attente.*

## **BUDGET 2024 – Subventions complémentaires**

Dans le cadre du budget primitif 2024, par délibération en date du 08 avril dernier, le montant global de subventions alloué aux associations a été fixé à 58 702 euros. Une première répartition des subventions a été votée pour un montant global de 48 052 euros. Un solde de 10 650 € reste disponible.

L'attribution d'une subvention est proposée pour les organismes suivants :

- CLIFRANSEP : organisation de la randosclérose pour un montant de 300 €
- ASDAM : subvention de fonctionnement pour un montant de 6 800 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal vote les subventions ci-dessus mentionnées.

### **ENTENDU**

*Question concernant le démarrage des travaux du terrain synthétique communal de football (Pierre CARDOT).*

*Emmanuel FORMET rappelle comme évoqué au rapport précédent, que les travaux ne seront pas lancés tant que toutes les réponses concernant les subventions n'auront pas été réceptionnées. Les travaux seront donc vraisemblablement reportés en 2025. Le président de l'ASDAM est informé depuis plusieurs semaines et c'est la raison pour laquelle la subvention de fonctionnement 2024 est proposée aujourd'hui.*

## **Projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES) de la médiathèque de Danjoutin**

**VU** la Charte des bibliothèques adoptée par le Conseil supérieur des bibliothèques le 7 novembre 1991

**VU** le Manifeste IFLA-UNESCO sur la bibliothèque publique renouvelée en 2022

**VU** la délibération du 29 mars 2021 renouvelant l'adhésion au réseau et la convention avec la médiathèque départementale

**VU** la délibération du 06 mars 2023, relative à l'actualisation du tableau des effectifs et à la création d'un poste d'adjoint territorial d'animation en tant que responsable de la médiathèque municipale de Danjoutin

Depuis 2023, la commune a souhaité engager une mutation de sa médiathèque municipale afin de redynamiser l'équipement et d'améliorer sa fréquentation.

Une nouvelle étape structurante pour la médiathèque de Danjoutin consiste à élaborer un Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social (P.C.S.E.S.), permettant de préciser la feuille de route de l'équipement. Considérant que la collectivité ne disposait pas jusqu'à ce jour d'un PCSES ou d'une politique documentaire pour le bon fonctionnement de son réseau de lecture publique, il est apparu primordial de mettre en place ce projet pour les cinq années à venir.

Sur la base d'un état des lieux exhaustif, le PCSES dresse une analyse critique et des propositions pour le développement de la médiathèque de demain.

Le projet culturel, scientifique, éducatif et social 2024-2028 de la médiathèque s'articule autour de trois axes principaux :

- Evoluer vers un tiers lieu culturel
- Favoriser l'accès à la culture pour tous
- Ancrer la lecture publique dans le dynamisme culturel

Le document détaillé en pièce jointe à la présente délibération précise toutes les orientations stratégiques et objectifs du PCSES.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- adopte le Projet Culturel, Scientifique, Éducatif, Scientifique et Social (PCSES) et les actions qui y sont présentées ;
- charge M. le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et autorise M. le Maire à solliciter auprès de tous les partenaires publics les subventions nécessaires au financement des actions et au fonctionnement de l'équipement.

*M. Johann BOULANGER arrive en séance au cours de la présentation du rapport et présente une procuration pour Mme Anne-Marie FADY.*

*Le nombre de présents est désormais de 16 et le nombre de votants est désormais de 26. Le nombre d'absents excusés est désormais de 11.*

Nombre de membres	27
Nombre de présents	16
Nombre de votants	26
Nombre d'absents excusés	11

#### **ENTENDU**

*Emmanuel FORMET remercie Anne-Marie FADY et Marion BENSTEAD, élues en charge de la culture, ainsi que les bénévoles et agents qui ont travaillé sur le projet.*

*Martine PAULUZZI souligne l'évolution positive de la médiathèque depuis septembre 2023 et sa transformation progressive vers un tiers lieu culturel dynamique.*

*Emmanuel FORMET ajoute que Rosalie GIROS avait pour mission de constituer un groupe de bénévoles dès son arrivée. Celui-ci crée désormais une bonne dynamique, a favorisé la mise en place de ce projet et des nouvelles activités.*

## Convention pour le fonctionnement de la médiathèque municipale de Danjoutin - Avenant de prolongation – Autorisation de signer

**VU** la délibération en date du 29 mars 2021 adoptant pour trois ans la convention avec la médiathèque départementale pour le fonctionnement de la médiathèque municipale de Danjoutin

**CONSIDERANT** la nécessité de prolonger pour un an à compter de la signature de l'avenant les conditions de ladite convention

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant de prolongation ainsi que tous les documents ou tout type d'avenants ultérieurs nécessaires à la mise en œuvre de cette démarche ou permettant son application.

## Approbation des dispositions de l'aménagement forestier de la forêt communale de Danjoutin 2024 – 2043

**VU** la délibération du 4 octobre 2000 approuvant la révision de l'aménagement de la forêt communale de Danjoutin pour la période 2001-2020

Le précédent aménagement est arrivé à expiration au 31 décembre 2020. Durant plusieurs mois, les services de l'Office National des Forêts ont effectué les analyses (milieu naturel, analyses techniques et économiques) nécessaires sur la forêt communale de Danjoutin (126,18 ha) pour établir un nouveau document de gestion. Celui-ci a notamment pour objectifs de déterminer les plans d'action (coupes et travaux) et un tableau de prévision des recettes et des dépenses pour la période 2024-2043.

La forêt communale se caractérise par des enjeux de production, de protection des milieux et des paysages et d'accueil du public. Le traitement retenu est celui de la futaie par parquets.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le document d'aménagement présenté par l'Office National des Forêts et valide le programme de gestion proposé dans le cadre du document de révision de l'aménagement de la forêt communale de Danjoutin pour la période 2024-2043.

### **ENTENDU**

*Emmanuel FORMET détaille la présentation du plan d'aménagement réalisée par l'ONF lors de la réunion publique du 28 mai dernier.*

*Questions concernant la gestion de la lisière forestière autour du projet de la SPA dans le secteur du Grand Bois et la perte d'exploitation que cela représente pour la commune (Gilles CHAFFAUT).  
Emmanuel FORMET indique qu'il y aura toujours des arbres à entretenir dans cette surface et que les pertes des ventes potentielles n'ont pas été chiffrées. Il ajoute que les bâtiments vont générer une recette de taxe foncière annuelle fixe plus pérenne que la recette de vente de bois qui est aléatoire.  
Martine PAULUZZI ajoute que la zone de compensation forestière sera plus grande que la zone initialement boisée, donc la commune aura une surface de bois à sa disposition plus importante qu'à l'origine.*

*Question concernant les investissements réalisables annuellement et la gestion du public dans les zones de conservation (Céline VAUDOUX).*

*Emmanuel FORMET précise que les investissements seront programmés annuellement en fonction de la recette de bois prévisionnelle. En général cela représente 20 000 à 30 000 € par an, il peut y avoir plus ou moins de coupes selon les années suivant les préconisations de l'ONF. Le programme de coupe est proposé au Conseil municipal chaque année. Les recettes dépendent également du prix de vente. La recherche d'un équilibre financier sera la priorité.*

*Concernant l'information du public, Emmanuel FORMET précise que les sentiers seront balisés et que des panneaux de signalisation seront placés pour signaler les ilots de sénescence ou de vieillissement. Il ajoute qu'un dossier pourra être consacré au plan d'aménagement dans le prochain magazine Danjout'Info.*

*Fabian CARLIN confirme que des panneaux sont prévus dans le plan d'aménagement et que le travail préparatoire a été réalisé en réunion publique.*

*Martine PAULUZZI ajoute que les zones à risques sont isolées.*

## Convention d'occupation précaire école de VTT – Autorisation de signer

Les activités de l'école VTT de l'association La Denfert section Cyclotourisme se déroule avec des jeunes principalement sur le terrain jouxtant le gymnase Petey et dans le bois du Bosmont à Danjoutin. Cependant, lorsque la météo ne le permet pas et afin de maintenir les séances du mercredi après-midi, l'association a sollicité un endroit ouvert mais abrité proposé par la commune sous le préau de l'école élémentaire Saint Exupéry

Le détail de la convention d'occupation est présenté en pièce jointe.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention ainsi que tous les documents ou tout type d'avenants ultérieurs nécessaires à la mise en œuvre de cette démarche ou permettant son application.

### **ENTENDU**

*Questions concernant les interactions avec l'accueil de loisirs du mercredi, les assurances nécessaires ou encore l'entretien des lieux (Céline VAUDOUX).*

*Emmanuel FORMET précise qu'il n'y a pas d'interactions possibles avec l'ALSH qui ne fréquente pas cette cours d'école et que l'association prend en charge les assurances et la remise en état du site.*

## Convention animations Baby gym – Autorisation de signer

La commune de Danjoutin poursuit la mise en place d'animations sportives à destination des enfants de 14 mois à 3 ans durant l'année scolaire 2024-2025 sous la forme d'ateliers Baby Gym. Elle souhaite en confier la mise en œuvre à l'association La Denfert, section Gymnastique, par convention.

Le détail de la convention est présenté en pièce jointe.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention ainsi que tous les documents ou tout type d'avenants ultérieurs nécessaires à la mise en œuvre de cette démarche ou permettant son application.

## Convention pour l'Accueil de loisirs sans hébergement des enfants domiciliés à Andelnans – Autorisation de signer

**VU** la délibération en date du 08 avril 2024 adoptant le règlement intérieur de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)

**VU les** délibérations du conseil municipal des 22 juin 2020, 20 septembre 2021 et 06 mars 2023 approuvant la convention de partenariat avec la commune d'Andelnans pour l'accès aux prestations du centre de loisirs sans hébergement et ses avenants ultérieurs

**CONSIDERANT** la convention de partenariat Centre de loisirs sans hébergement signée par les deux communes

**CONSIDERANT** la proposition de la commune d'Andelnans d'étendre le dispositif de prise en charge financière aux prestations suivantes :

- accueil des jeunes de 11 à 16 ans, domiciliés sur la commune d'Andelnans, le mercredi après-midi et durant les vacances scolaires hors période de fermeture (août et fin d'année).

- accueil des jeunes de 16 à 21 ans, domiciliés sur la commune d'Andelnans, un jour par semaine toute l'année sauf période estivale (5 semaines) et vacances de fin d'année (2 semaines) sur un créneau de 18h à 20h.

Il est proposé la mise en œuvre d'une nouvelle convention présentée en pièce jointe.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention ainsi que tous les documents ou tout type d'avenants ultérieurs nécessaires à la mise en œuvre de cette démarche ou permettant son application.

## Convention de partenariat pour les interventions multimédia dans les écoles – Autorisation de signer

L'usage des outils numériques contribue au renforcement des apprentissages fondamentaux et à la lutte contre le décrochage, facilite la différenciation des démarches et l'individualisation des parcours pour répondre aux besoins de chaque élève.

Sur sollicitation des enseignants, la commune met à disposition des écoles publiques un intervenant aux usages numériques.

Le détail de la convention de partenariat est présenté en pièce jointe.

Après en avoir délibéré, par 22 voix *Pour* et 4 *Abstentions* (Michel CROS, Ludovic DIETRICH, Janique RIVIER, Céline VAUDOUX), le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention ainsi que tous les documents ou tout type d'avenants ultérieurs nécessaires à la mise en œuvre de cette démarche ou permettant son application.

### **ENTENDU**

*Céline VAUDOUX et Michel CROS précisent qu'ils n'ont pas reçu la pièce jointe au présent rapport et qu'ils s'abstiennent lors du vote.*

*Emmanuel FORMET indique qu'elle a été transmise par l'Inspection d'académie jeudi soir et envoyée aux élus dès vendredi.*

## Convention Territoriale Globale de services aux familles (CTG) 2024 – Autorisation de signer

**VU** la délibération en date du 16 octobre 2023 adoptant la Convention Territoriale Globale de services aux familles (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales

**VU** la CTG de transition signée en date du 23 octobre 2023 et valable jusqu'au 31 décembre 2023

**CONSIDERANT** la nécessité de reconduire le dispositif en 2024

**CONSIDERANT** la proposition de la Caisse d'Allocations Familiales de rejoindre pour l'année 2024 la CTG déjà établie avec les communes de Bourgne, Châtenois-les-Forges, Chèvremont, Meroux-Moval, Méziré, Vézélois et le RPI de Dorans-Botans-Bermont-Sévenans

Le détail de la convention initiale et de son avenant sont présentés en pièce jointe.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la Convention Territoriale Globale ainsi que tous les documents ou tout type d'avenants ultérieurs nécessaires à la mise en œuvre de cette démarche ou permettant son application.



## Rapport d'activités 2023 – Commune de Danjoutin

Le rapport d'activité annuel établit le bilan de la collectivité sur l'exercice écoulé. Il synthétise en un document l'ensemble des faits marquants et des indicateurs permettant une évaluation des performances collectives des services et des fonctions.

Il a également pour objectif d'apporter des éléments de réflexion sur les axes d'amélioration ou de revenir sur des décisions structurantes pour la collectivité afin de réajuster certaines actions et de valider les orientations stratégiques.

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activités 2023 présentant en pièce annexe les actions de la commune pour l'année 2023.

### **ENTENDU**

*Emmanuel FORMET adresse ses remerciements à Agnès LAMBERT pour la mise en forme de ce nouveau document.*

*Martine PAULUZZI ajoute qu'il fait écho au dossier spécial du Danjout'info distribué ce mois-ci et qui détaille les missions de la commune.*

*Emmanuel FORMET confirme que ce magazine provoque des retours positifs des danjoutinois.*

*Question concernant les travaux issus du GAS de la rue de Vézelois et l'absence de certains panneaux de signalisation pour la déviation des camions (Michel CROS).*

*Emmanuel FORMET confirme que les panneaux ont été commandés et sont en attente de livraison. Le pôle technique sera relancé.*

*Gilles CHAFFAUT signale des dysfonctionnements d'éclairage public dans les rues de Vézelois et des anciens combattants d'Afrique du Nord : les lampadaires ne s'éteignent pas à 23H. Ce point sera également signalé au pôle technique.*

## Questions diverses


Monsieur le Maire souhaite de bonnes vacances à l'ensemble des membres du Conseil municipal.

La séance du Conseil Municipal est clôturée à dix-neuf heures et trente-huit minutes.

### EMARGEMENTS

Procès-verbal du Conseil municipal du 01/07/2024, établi le 05/07/2024 - 9 pages

Le Maire  
FORMET Emmanuel



Le secrétaire de séance  
Serge GARDOT

